



**Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban
pour une action renforcée****Rapport du Groupe de travail spécial de la plate-forme
de Durban pour une action renforcée sur la huitième
partie de sa deuxième session, tenue à Genève
du 8 au 13 février 2015**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Ouverture de la session (Point 1 de l'ordre du jour).....	1–7	2
II. Questions d'organisation (Point 2 de l'ordre du jour).....	8–11	3
A. Adoption de l'ordre du jour	8	3
B. Organisation des travaux de la session	9–11	3
III. Mise en œuvre de tous les éléments de la décision 1/CP.17 (Point 3 de l'ordre du jour).....	12–25	3
IV. Rapport sur la huitième partie de la deuxième session (Point 5 de l'ordre du jour).....	26	5
V. Suspension de la session	27–28	5
Annexes		
I. Documents dont le Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée était saisi à la huitième partie de sa deuxième session.....		6
II. Notes informelles établies à l'intention du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée à la huitième partie de sa deuxième session.....		8



I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La huitième partie de la deuxième session du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée (le Groupe de travail spécial) s'est tenue au Palais des Nations à Genève (Suisse), du 8 au 13 février 2015¹.
2. Les Coprésidents du Groupe de travail spécial, M. Ahmed Djoghlaïf (originaire d'une Partie non visée à l'annexe I de la Convention) et M. Daniel Reifsnyder (originaire d'une Partie visée à l'annexe I de la Convention), ont annoncé la reprise de la deuxième session du Groupe de travail spécial en ouvrant la 15^e séance plénière le 8 février 2015. Ils ont souhaité la bienvenue à toutes les Parties et à tous les observateurs ainsi qu'à M^{me} Yang Liu (originaire d'une Partie non visée à l'annexe I de la Convention), Rapporteuse du Groupe de travail spécial².
3. Une déclaration a été faite par M. Manuel Pulgar-Vidal (Pérou), Président de la vingtième session de la Conférence des Parties et de la dixième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP).
4. Les Coprésidents ont informé les Parties des réunions et des consultations qu'ils avaient tenues avec les groupes de négociation avant la session et se sont dits confiants quant à la réalisation collective des promesses faites lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques organisée à Lima (Pérou), qui passerait notamment par la conclusion d'un accord universel ambitieux pendant la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques prévue à Paris (France).
5. Pour accomplir le mandat énoncé dans la décision 1/CP.17, les Coprésidents ont encouragé les Parties à transformer, pour le vendredi 13 février au plus tard, les «éléments» de texte issus de la Conférence de Lima en un texte de négociation qui servirait de base pour les travaux de 2015.
6. Des communiqués ont également été transmis par des représentants de 14 Parties, à savoir le Groupe des 77 et la Chine, l'Union européenne et ses 28 États membres, le Groupe composite, le Groupe pour l'intégrité de l'environnement, le Groupe des États d'Afrique, l'Alliance des petits États insulaires, les pays les moins avancés, le groupe BASIC (Afrique du Sud, Brésil, Chine et Inde), les pays en développement animés du même esprit, la Coalition des pays à forêts tropicales humides, l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traité commercial entre les peuples, la Ligue des États arabes, l'Association d'États indépendants d'Amérique latine et des Caraïbes et la Communauté des Caraïbes³.
7. Les Parties ont fait preuve d'une belle initiative et d'un esprit de coopération en choisissant de publier leurs déclarations de groupe sur le Web plutôt que de les lire à haute voix, et en permettant ainsi d'entamer immédiatement les travaux sur les questions de fond⁴.

¹ Le rapport sur les première et deuxième parties de la deuxième session a été publié sous la cote FCCC/ADP/2013/2; les rapports sur les troisième à septième parties de la deuxième session ont été publiés sous les cotes FCCC/ADP/2013/3, FCCC/ADP/2014/1, FCCC/ADP/2014/2, FCCC/ADP/2014/3 et FCCC/ADP/2014/4, respectivement.

² Les membres du Bureau du Groupe de travail spécial ont été élus conformément aux dispositions figurant au paragraphe 7 du document FCCC/ADP/2012/2, qui ont été approuvées dans la décision 2/CP.18. Le Groupe de travail spécial a élu les membres actuels de son Bureau lors de la septième partie de sa deuxième session, comme indiqué dans le document FCCC/ADP/2014/4.

³ Toutes les déclarations sont consultables à l'adresse suivante: <http://unfccc.int/7544.php>.

⁴ Voir la note de bas de page n° 3.

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

8. Le Groupe de travail spécial avait adopté l'ordre du jour de sa deuxième session à la 1^{re} séance de cette session, le 29 avril 2013⁵.

B. Organisation des travaux de la session

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

9. À la 15^e séance, les Coprésidents ont appelé l'attention des représentants sur la note relative au déroulement de la huitième partie de la session⁶ et ont décrit les dispositions prises compte tenu de l'organisation des travaux précédemment convenue par le Groupe de travail spécial, des mandats du Groupe de travail spécial, notamment ceux que lui a confiés la Conférence des Parties à ses dix-neuvième⁷ et vingtième sessions⁸ et des consultations menées avant les sessions. L'organisation des travaux sur le point 3 de l'ordre du jour prévoyait la création d'un groupe de contact à la quatrième partie de la session⁹, une réunion d'information sur l'appui aux préparatifs internes des contributions prévues déterminées au niveau national et une réunion consacrée aux moyens de faire progresser l'examen technique en 2015. Le Groupe de travail spécial a décidé de poursuivre ses travaux suivant l'organisation proposée par les Coprésidents.

10. À la même séance, les Coprésidents ont souligné l'importance de tenir les délais et, pour les Parties, de collaborer, afin que le travail collectif aboutisse pendant la session.

11. En outre, dans le cadre de la session, le 12 février, les Coprésidents ont tenu une réunion spéciale avec les organisations ayant le statut d'observateur¹⁰. Les représentants de ces organisations ont souhaité la bienvenue aux nouveaux Coprésidents du Groupe de travail spécial et ont dit qu'ils souhaitaient participer à de nouvelles réunions spéciales en 2015. Les Coprésidents du Groupe de travail spécial ont mis en évidence le caractère intergouvernemental du Groupe de travail spécial et de ses travaux et ont encouragé les organisations ayant le statut d'observateur à faire part d'idées aux gouvernements pour que ceux-ci participent davantage au processus et contribuent à le consolider.

III. Mise en œuvre de tous les éléments de la décision 1/CP.17

(Point 3 de l'ordre du jour)

12. Le Groupe de travail spécial a examiné ce point de l'ordre du jour à sa 15^e séance et à sa 16^e séance, le 13 février. Il était saisi de la décision 1/CP.20, du rapport du Groupe de travail spécial sur la septième partie de sa deuxième session¹¹ et de la note informelle établie pour la huitième partie de la session¹².

⁵ FCCC/ADP/2013/2, par. 8 et 9.

⁶ ADP.2015.1.InformalNote.

⁷ Décision 1/CP.19.

⁸ Décision 1/CP.20.

⁹ FCCC/ADP/2014/1, par. 19.

¹⁰ Voir ADP.2015.1.InformalNote, par. 19.

¹¹ FCCC/ADP/2014/4.

¹² ADP.2015.1.InformalNote.

13. À la 15^e séance, les Coprésidents ont rappelé que la Conférence des Parties avait demandé au Groupe de travail spécial d'intensifier ses travaux afin qu'un texte de négociation soit disponible en vue d'un protocole, d'un autre instrument juridique ou d'un texte convenu d'un commun accord ayant valeur juridique, élaboré au titre de la Convention et applicable à toutes les Parties avant mai 2015¹³. Ils ont également rappelé aux Parties que ce texte de négociation devait découler de l'annexe à la décision 1/CP.20 intitulée «Appel de Lima en faveur de l'action climatique». Ils ont fait remarquer que ce texte devait refléter pleinement les positions de toutes les Parties.

14. Compte tenu de cette échéance, les Coprésidents ont insisté sur leur volonté d'établir et de communiquer le texte de négociation pour l'accord de 2015 avant la séance plénière de clôture prévue le 13 février.

15. Les Coprésidents ont demandé au Groupe de travail spécial de simplifier le libellé du texte et d'éliminer les redondances et les doublons, de mieux présenter les solutions et les divergences et de clarifier, autant que possible, les propositions et les notions qui y figurent.

16. Pour affiner davantage le texte au cours des prochaines sessions, les Coprésidents ont encouragé les Parties à déterminer quelles formulations seraient les plus appropriées pour l'accord et ce qu'il conviendrait de faire concernant les décisions qui s'y rapportent.

17. Le Groupe de travail spécial a passé en revue le libellé de l'annexe à la décision 1/CP.20 pour établir le texte de négociation. Suite à la demande des Parties, chacune des sections a été mise à jour puis révisée à nouveau, de manière libre et transparente. Chaque nouvelle version du texte révisée a été mise à disposition sur le site Web de la Convention-cadre sur les changements climatiques. Le 12 février, les parties ont été rassemblées dans un même document et publiées en tant que version préliminaire non éditée sur le site Web de la Convention¹⁴.

18. En outre, dans le cadre de ses travaux sur le point 3 de l'ordre du jour, le groupe de contact dont il est question au paragraphe 9 ci-dessus a tenu des réunions pour étudier les questions de fond plus générales concernant l'accord de 2015 ainsi que les suggestions formulées pour réaliser d'importants progrès à la session de juin¹⁵. Les Coprésidents ont informé les Parties de leur intention de publier une note relative au déroulement de la session de juin afin de faciliter les préparatifs.

19. Dans le cadre des travaux sur l'action en faveur du climat avant 2020, y compris les moyens de faire avancer le secteur d'activité 2, le groupe de contact a échangé des vues sur la manière de mettre en œuvre la décision 1/CP.19, notamment les paragraphes 3 à 5, et la décision 1/CP.20, en particulier les paragraphes 17 à 20. Le Groupe de travail spécial a tenu une réunion consacrée aux moyens de faire progresser l'examen technique le 10 février¹⁶.

20. À la 16^e séance lors de laquelle il était saisi de la version préliminaire non éditée du texte de négociation (mentionnée à la dernière phrase du paragraphe 17 ci-dessus), le Groupe de travail spécial a estimé que le texte en question reflétait fidèlement les propositions de toutes les Parties et qu'il était le texte de négociation dont il se servirait pour engager des négociations de fond à sa prochaine session.

21. Au titre du mandat de la Conférence des Parties, les Coprésidents ont demandé au secrétariat de communiquer aux Parties le texte de négociation mentionné au paragraphe 17 du présent document conformément aux dispositions de la Convention et au projet de règlement intérieur appliqué, tout en notant que cette communication ne préjugera pas

¹³ Décision 1/CP.20, par. 6.

¹⁴ <http://unfccc.int/8862.php>.

¹⁵ <http://unfccc.int/8843.php>.

¹⁶ <http://unfccc.int/8804.php>.

que l'aboutissement en sera un protocole, un autre instrument juridique ou un texte convenu d'un commun accord ayant valeur juridique, élaboré au titre de la Convention et applicable à toutes les Parties¹⁷.

22. À la 16^e séance également, les Coprésidents ont fourni des renseignements concernant la réunion d'information sur l'appui aux préparatifs internes des contributions prévues au niveau national animée par M. Roberto Dondisch Glowinski (Mexique)¹⁸. Compte tenu de l'appel lancé à toutes les Parties de communiquer leurs contributions bien avant la vingt et unième session de la Conférence des Parties (d'ici au premier trimestre 2015 pour les Parties qui sont prêtes à le faire)¹⁹, l'objectif de la réunion d'information, qui avait eu lieu le 9 février, était de tenir les Parties informées des progrès réalisés dans l'appui apporté et d'informer les Parties des nouvelles sources d'appui à l'établissement des contributions.

23. À la même séance, les Coprésidents ont rappelé que le Groupe de travail spécial avait décidé de tenir au moins une session supplémentaire au second semestre de 2015²⁰. Les Coprésidents ont demandé au secrétariat de procéder aux arrangements nécessaires pour organiser à Bonn (Allemagne) deux sessions supplémentaires de cinq jours dans la seconde moitié de l'année, du 31 août au 4 septembre et du 19 au 23 octobre 2015.

24. Les Coprésidents ont invité le secrétariat à communiquer aux représentants des informations sur les incidences financières et administratives, ainsi que sur l'état du financement, de la tenue de sessions supplémentaires du Groupe de travail spécial en 2015. La Secrétaire exécutive a indiqué aux Parties que le secrétariat avait trouvé un lieu de réunion pour les deux sessions supplémentaires du Groupe de travail spécial et qu'il fallait encore trouver 2 millions de dollars des États-Unis au total pour organiser ces sessions.

25. Des déclarations ont été faites au nom de la présidence de la vingtième session de la Conférence des Parties/dixième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto et au nom de l'Union européenne et de ses 28 États membres.

IV. Rapport sur la huitième partie de la deuxième session

(Point 5 de l'ordre du jour)

26. À sa 16^e séance, le Groupe de travail spécial a examiné et adopté le projet de rapport sur la huitième partie de sa deuxième session²¹. À la même séance, sur proposition des Coprésidents, il a autorisé la Rapporteuse à achever le rapport sur la huitième partie de la session avec le concours du secrétariat et en suivant les indications des Coprésidents.

V. Suspension de la session

27. À sa 16^e séance, le Groupe de travail spécial a souscrit à la proposition des Coprésidents de suspendre la deuxième session et de la reprendre à l'occasion de la quarante-deuxième session des organes subsidiaires à Bonn.

28. À la même séance, les Coprésidents du Groupe de travail spécial ont remercié les Parties pour leurs travaux et leur soutien et ont prononcé la suspension de la deuxième session du Groupe de travail spécial.

¹⁷ Décision 1/CP.20, par. 7.

¹⁸ Voir <http://unfccc.int/8803.php>.

¹⁹ Décision 1/CP.19, par. 2 b).

²⁰ Voir FCCC/ADP/2014/3, par. 28.

²¹ FCCC/ADP/2015/L.1.

Annexe I

Documents dont le Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée était saisi à la huitième partie de sa deuxième session

Documents établis pour la huitième partie de la session

FCCC/ADP/2015/L.1	Projet de rapport du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée sur la huitième partie de sa deuxième session, tenue à Genève du 8 au 13 février 2015
-------------------	--

Autres documents disponibles avant la session

FCCC/CP/2014/10 et Add.1	Rapport de la Conférence des Parties sur sa vingtième session, tenue à Lima du 1 ^{er} au 14 décembre 2014
FCCC/CP/2013/10 et Add.1	Rapport de la Conférence des Parties sur sa dix-neuvième session, tenue à Varsovie du 11 au 23 novembre 2013
FCCC/CP/2012/8 et Add.1	Rapport de la Conférence des Parties sur sa dix-huitième session, tenue à Doha du 26 novembre au 8 décembre 2012
FCCC/CP/2011/9 et Add.1 et 2	Rapport de la Conférence des Parties sur sa dix-septième session, tenue à Durban du 28 novembre au 11 décembre 2011
FCCC/ADP/2014/4	Rapport du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée sur la septième partie de sa deuxième session, tenue à Lima du 2 au 13 décembre 2014
FCCC/ADP/2014/3	Rapport du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée sur la sixième partie de sa deuxième session, tenue à Bonn du 20 au 25 octobre 2014
FCCC/ADP/2014/2	Rapport du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée sur la cinquième partie de sa deuxième session, tenue à Bonn du 4 au 14 juin 2014
FCCC/ADP/2014/1	Rapport du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée sur la quatrième partie de sa deuxième session, tenue à Bonn du 10 au 14 mars 2014

FCCC/ADP/2013/3	Rapport du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée sur la troisième partie de sa deuxième session, tenue à Varsovie du 12 au 23 novembre 2013
FCCC/ADP/2013/2	Rapport du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée sur les première et deuxième parties de sa deuxième session, tenues à Bonn du 29 avril au 3 mai 2013 et du 4 au 13 juin 2013
FCCC/ADP/2012/3	Rapport du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée sur la deuxième partie de sa première session, tenue à Doha du 27 novembre au 7 décembre 2012
FCCC/ADP/2012/2	Rapport du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée sur la première partie de sa première session, tenue à Bonn du 17 au 25 mai 2012

Annexe II

Notes informelles établies à l'intention du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée à la huitième partie de sa deuxième session

ADP.2015.1.InformalNote

Scenario note on the eighth part of the second session
of the Ad Hoc Working Group on the Durban Platform
for Enhanced Action. Note by the Co-Chairs
